

18 JUIN 2026

Nouvel épisode caniculaire : un appel urgent à l'action pour protéger les personnes âgées fragiles

Alors que la France subit un deuxième épisode caniculaire, avec 26 départements déjà placés en vigilance orange par Météo France, l'AD-PA (Association des Directeurs au service des Personnes Âgées) alerte sur l'urgence d'agir pour protéger les aînés, particulièrement vulnérables face à ces vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses.

Les personnes âgées accompagnées, souvent âgées de 80 à 100 ans, présentent des fragilités physiologiques et pathologiques qui aggravent les risques liés à la canicule :

- **Baisse de la régulation corporelle** : difficulté à détecter les symptômes de fièvre ou de coup de chaleur.
- **Diminution de la sensation de soif** : risque accru de déshydratation.
- **Troubles cognitifs** (mémoire défaillante, comportements d'opposition) ou moteurs (besoin d'aide pour se dévêtir, se déplacer).
- **Troubles de la déglutition** (ex. : risques de fausse route chez les personnes atteintes de Parkinson), rendant l'hydratation et l'alimentation adaptée plus complexes.

Pour limiter les risques, un accompagnement humain renforcé est indispensable :

- **Surveillance médicale et comportementale accrue** (ex. : certaines personnes refusent d'enlever leur manteau malgré la chaleur).
- **Adaptation aux résistances** (négociation pour éviter les sorties aux heures les plus chaudes, acceptation de la climatisation, etc.).
- **Hydratation régulière** (faire boire un verre d'eau à la cuillère peut prendre plus de 10 minutes par personne).
- **Adaptation de l'alimentation** (fruits, légumes crus) tout en respectant les goûts et les capacités de déglutition.

Le problème n'est pas un manque de savoir-faire, mais un manque de temps.

Depuis 2003, les vagues de chaleur causent des milliers de décès en excès chaque année en France. Pourtant, malgré des systèmes d'alerte améliorés, aucune mesure significative n'a été prise pour renforcer les effectifs auprès des personnes âgées fragiles, en particulier durant les épisodes caniculaires.

- Les **directeurs des services à domicile** appellent les personnes vulnérables à s'inscrire sur les **registres communaux nominatifs** pour bénéficier d'un soutien municipal.
- Les **directeurs d'établissements** réclament la création de « **CDD canicule** » pour faire face à l'afflux de besoins.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Les experts s'accordent : les épisodes caniculaires vont se multiplier et s'allonger. Pourtant, l'État gère ces situations au coup par coup, plutôt que de mettre en place un plan d'adaptation structurel pour le secteur de l'aide aux personnes âgées.

L'AD-PA rappelle que le projet de Loi Grand Âge Autonomie, promis pour fin 2018, n'a toujours pas abouti. Pire, certains budgets dédiés à l'autonomie sont gelés (215 millions d'euros en 2026), alors que les besoins sont criants.

Sans action forte, la responsabilité de l'État pourrait être engagée face à des mesures sous-dimensionnées au regard des risques connus.

« Climatiser ne suffit pas. Il faut du temps, des bras, et une volonté politique. Les personnes âgées n'ont pas le luxe d'attendre. » Pierre ROUX, Président de l'AD-PA

2/2

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur :

LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)